

**CONSEIL MUNICIPAL****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Séance du 09 Février 2022****OBJET : 03/2022****ENGAGEMENT 2020-2026 : RENFORCER ET PROMOUVOIR LES ACTIONS DU CCAS – AIDE SOCIALE AUX PLUS VULNÉRABLES : ACOMPTE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 POUR LE CCAS DE LA COMMUNE DE FOULAYRONNES**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	<b>L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX LE NEUF FÉVRIER à NEUF HEURES</b>
Présents :	22	Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Absent (s)	0	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; <del>Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - ;</del> Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; <del>M. Bernard LAVERGNE ;</del> Mme Francine BIGEY ; <del>M. Jean-Michel JADAS ;</del> M. Francis CREPIN ; <del>Mme Christine CHABOT ;</del> Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; <del>Mme Laurianne VEYRET ;</del> <del>Mme Marie TOULET ;</del> M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; <del>Mme Nathalie BRICARD ;</del> M. Lionel MADELRIEUX ; M. Grégory NOEL – Conseillers municipaux
Pouvoir (s)	7	Mme Nadège GESSON-MAIRAL à M. Jean-François BUER ; M. Bernard LAVERGNE à Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Michel JADAS à Mme Babeth TEYCHENE ; Mme Christine CHABOT à M. Alexandre CHARIE ; Mme Laurianne VEYRET à Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS ; Mme Nathalie BRICARD à M. Lionel MADELRIEUX.
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		03 Février 2022

**Expose**

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale est financé en partie par une subvention communale votée dans le cadre du budget primitif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser un acompte de cette subvention au profit du Centre Communal d'Action Sociale afin de maintenir un fonctionnement optimal avant le vote du budget primitif.

Le montant de cet acompte s'élève à 90 000 €.

Ce montant sera pris en compte et déduit du montant définitif de la subvention 2022 qui sera soumise au vote du Conseil Municipal.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 de la commune, article 657362 – Subvention de fonctionnement au CCAS.

**Le Conseil Municipal de Foulayronnes,  
Après en avoir délibéré par 5 Abstentions,**

- **DÉCIDE** de verser un acompte de 90 000 € au budget du Centre Communal d'Action Sociale au titre de la subvention versée par la Commune
- **DÉCIDE D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget 2022 de la Commune

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que  
dessus**

**Pour extrait conforme,  
Le Maire de Foulayronnes,**

**Bruno DUBOS.**

